



Conditions d'utilisation des données de swisstopo VECTOR25 / VECTOR200 / GG25 / SwissNames25

Table des matières

| | | |
|----|---|---|
| 1. | Généralités | 2 |
| 2. | Droits et propriété des données | 2 |
| 3. | Conditions d'utilisation des données | 2 |
| 4. | Publication | 2 |
| 5. | Garantie et responsabilité | 2 |
| 6. | Réserve d'utilisation | 2 |
| 7. | Bases légales | 2 |

| Version du 24.11.2005 | Validation | Distribution | Classement |
|--------------------------------|-------------------------|-------------------|------------|
| Remplace version du 26.03.2003 | <i>Armin Hum. Kypri</i> | Interne / Externe | 8435 |

1. Généralités

Ce document indique les conditions d'utilisation des données de swisstopo sous forme numérique VECTOR25 / VECTOR200 / GG25 / SwissNames25 délivrées par le Service de l'information sur le territoire (SIT) sur support informatique ou par accès direct.

2. Droits et propriété des données

Les données et tous les droits restent propriété exclusive de swisstopo.

3. Conditions d'utilisation des données

- L'utilisation des données est autorisée exclusivement au sein l'Administration Cantonale Vaudoise (ACV) et à ses mandataires.
- **La rediffusion des données cartes nationales à des tiers est interdite.**

On entend, par rediffusion, la livraison de données à des tiers (bureaux d'ingénieurs ou d'informatique, services fédéraux ou communaux, particuliers, etc.).

Pour les tiers exécutant un mandat cantonal (mandataires de l'ACV), la livraison des données est réalisée exclusivement par le SIT, selon le formulaire de commande (n°8436) signé par **le service mandant**. Dans ce cas, l'utilisation des données par le mandataire est réglée par un contrat (n°8448) entre le SIT et le mandataire ACV.

4. Publication

Chaque publication des données, dans leurs formes graphiques initiales ou transformées, dont le tirage est supérieur à 100 exemplaires, est soumise à une autorisation spéciale de swisstopo.

Sur tous les rapports et publications qui sont remis à des tiers ou publiés, la mention du produit utilisé doit figurer pour indiquer l'origine des données, soit : « VECTOR25© swisstopo (DV012579) » « VECTOR200© swisstopo (DV043705) » « GG25© swisstopo » « SwissNames25© swisstopo (DV043782) »..

Un exemplaire de chaque étude publiée en rapport avec l'utilisation des données topographiques extraites des cartes nationales doit être envoyé gratuitement et spontanément à swisstopo.

5. Garantie et responsabilité

Pour des raisons techniques, swisstopo ne peut pas garantir l'exactitude des données. Il ne pourra pas être rendu responsable d'éventuels dégâts résultant de l'utilisation directe ou indirecte des données.

6. Réserve d'utilisation

Swisstopo peut, en tout temps, restreindre ou refuser au SIT l'autorisation de diffuser les données des cartes nationales pour des motifs liés à une considération des intérêts coercitifs de la sécurité publique ou lorsque de nouvelles décisions touchant à la politique de l'entreprise de swisstopo ne tolèrent plus une telle diffusion.

7. Bases légales

Au surplus, les dispositions de l'Ordonnance du Conseil fédéral réglant l'utilisation des Cartes fédérales du 24 mai 1995 (RS 510.622.1) sont applicables.